



Un incendie s'est déclaré tôt mercredi matin 10 janvier 2018 dans les sous-sols de la galerie Rouget de Lisle, à Choisy. Un spectaculaire dispositif (120 pompiers dont trois ont été blessés, 57 véhicules) a été déployé.

Suite à l'incendie d'un véhicule, les flammes se sont propagées à d'autres, puis dans le parking souterrain voisin appartenant à la ville. Sur 2 000 m² et deux étages au total.

Fragilisé par de très fortes chaleurs— plus de 600 degrés pendant plus de six heures —, durant l'incendie des parkings souterrains de la dalle commerciale, le plancher de deux immeubles s'est effaissé. Les copropriétaires ont interdiction d'y entrer. Le quartier a été bouclé et la galerie est inaccessible. Des architectes sont attendus pour évaluer les dégâts.

L'hôtel des Finances de Choisy situé 44 Galerie Rouget de Lisle à Choisy-Le -Roi jouxte les bâtiments effondrés de la galerie.

Le centre des finances publiques est donc momentanément fermé et la consigne a été donnée aux agents (une cinquantaine) de rentrer chez eux ce jeudi.

Un droit d'alerte a été déposé par les représentants en CHSCT demandant la convocation d'un CHSCT dans les 24 heures. La CGT exige que les agents ne réintègrent pas les locaux jusqu'à la réalisation d'une analyse de structures et de toute la communication d'informations permettant au CHSCT de donner un avis éclairé (analyse d'air...).

Mercredi, le feu était contenu mais pas encore totalement éteint.

Fin de chantier !?

Le bâtiment semble fermé au public jusqu'au mardi 16 janvier, selon une affichette accrochée ce matin à l'entrée du bâtiment.

La DGFIP a tenu une simple réunion informelle indiquant la possibilité de réintégrer les locaux dès vendredi matin ! Aucun élément concret n'a été fourni lors de la réunion, rien sur les structures, la sécurité incendie, les fumées et les poussières... **Pas de CHSCT extraordinaire, pas de réponse du président du CHSCT.**

La confiance est le maître mot à la DGFIP !

En l'absence de réponse de la commission de sécurité, de garanties sur la structure du bâtiment, d'analyse d'air négative, de nettoyage humide et par filtre absolu après retombée des poussières, la sécurité des agents n'est pas garantie.

La CGT Finances publiques qui s'est assurée que les préventeurs ISST et médecin de prévention étaient alertés, n'a toujours pas de réponse de la DDFIP du 94 malgré de multiples relances.

Les agents ne doivent réintégrer les locaux qu'une fois les incertitudes levées et les bâtiments assainis !

La CGT Finances publiques sera présente aux côtés des agents sur toutes les suites de cet incendie afin de faire respecter les obligations légales de l'État employeur et de garantir la santé et la sécurité des agents comme des usagers de notre service public.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [Conditions de Travail Hygiène Sécurité](#)

[Droit d'alerte et droit de retrait](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank